



COMMUNE DE SAINT-ELOI

ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Par arrêté en date du 20 novembre 2023, une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Eloi a été engagé pour corriger deux erreurs matérielles dont l'une dans les orientations d'aménagement et de programmation et l'autre dans le règlement graphique.

Le dossier de modification simplifiée et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées feront l'objet d'une mise à disposition du public dont les modalités seront définies ultérieurement par délibération du conseil municipal. Le présent avis ainsi que l'arrêté seront affichés à la mairie pendant une durée d'un mois.